

Extrait du Association PREV-HERAULT

<http://www.prev-herault.org>

L'Agglorieuse du 4 mai 2005

- ACTUALITES - Du coté des médias -

Date de mise en ligne : mercredi 4 mai 2005

Description :

Le Préfet signera-t'il le forage Vézinhel ?

Copyright © Association PREV-HERAULT

Tous droits réservés

Le Préfet signera-t-il le forage Vézinhet ? *suite de la page 1*

Depuis une kyrielle d'articles, y compris dans la presse nationale a contraint le Conseil général à des réunions publiques, mais pas à renoncer à son projet.

655 600 € de Bruxelles

Le Département qui a la compétence de l'eau potable, estime de son devoir de procéder à des recherches. Du côté de l'Etat, on approuve la démarche « pour faire face au développement démographique nous recherchons des ressources stabilisées en eau » plaide Philippe Galli le secrétaire général de la Préfecture « Bien entendu nous veillons à la légalité des procédures mais cela ne doit pas nous empêcher de mettre en place des réseaux efficaces et pouvant, en cas de problème, être interconnectés ». L'Etat, le Département et aussi l'appui de l'Europe. En 2004 un programme « recherche en eau souterraine, Haute vallée de l'Hérault » a été subventionné par Bruxelles à hauteur de 655 600 € sur les 3,2 millions que coûtera l'opération.

Arrêtons le catastrophisme

« Brandir la menace de la pénurie d'eau est un insupportable épouvantail » s'insurge Philippe Machetel, un chercheur au CNRS qui préside l'association pour la protection des ressources en eau de la vallée de l'Hérault la PREVHE. Celui qui mène depuis le début le front du refus argumente « Le département ne

Sourc- des Cent-Fonts : espèces protégées



manque pas d'eau. Il suffit de trouver comment alimenter les 1,3% de nouveaux arrivants et l'augmentation de consommation des autres ménages. Arrêtons le catastrophisme ! ces propositions sont assez simples « Commençons la chasse au gaspi comme l'arrasage des golfs et mettons en place les installations de traitements des eaux du Bas-Rhône dont nous bénéficions à discrétion. » Le coût pour cette eau destinée à l'agriculture est double de celui d'une eau de source. Cette objection Machetel la balaie « Le double sur 1,3%, c'est une goutte d'eau sur la facture ». Très tranquille du rouleau compresseur administra-

tif, la PREVHE va être reçu cette semaine au Ministère de l'Environnement à la demande du Président de la République. Il y a quelques semaines Philippe Machetel a écrit à Jacques Chirac « Nous sollicitons votre intervention dans l'esprit de la charte de l'environnement que vous venez de promulguer » précisant « malgré des conséquences environnementales importantes et inéluctables, ce programme se déroule sans qu'une étude d'impact préliminaire n'ait étudié sa pertinence au regard de ses objectifs, et de ses conséquences. »

Etudes complémentaires exigées

Même si le Conseil général se limite à des essais, le pompage sera de grande ampleur « Aspirer 400 litres à la seconde détruit un biotope irremplaçable. Cette faune cavernicole de trente-neuf espèces ne vit que dans ces grottes inondées. Ces patrimoines génétiques sont des bibliothèques inestimables. » A la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, chargée de la police de l'eau on se veut rassurant « Nous avons exigé du Conseil général des études complémentaires sur l'impact sur le biotope. Une équipe scientifique spécialisée dans les micro-organismes étudie la question. » La concertation musclée se poursuit entre la PREVHE et les tenants du Forage. La récente loi sur l'eau donne la marche suivre, mais est aussi sujette à interprétation. Attendez le résultat de la Commission qui se réunit le 26 mai.

M. Chandon